

Neuville aux Bois, le 28 février 2023

BATILOGISTIC  
Monsieur Gilles FAURE  
ZI rue de l'Europe  
57370 PHALSBOURG

**V/Réf : M. Conrad**

N/Réf : JFD/JB/03-2023

Objet : rétrocession parties communes ZA Point du Jour 2

Monsieur le Directeur,

Votre société qui entreprend l'aménagement de la zone d'activité le Point du Jour 2 sur la commune de Neuville-aux-Bois a demandé par courrier daté du 14 février 2023 de pouvoir rétrocéder à la Communauté de Communes de la Forêt, compétente en matière de zone d'activité, les espaces communs que vous aurez aménagés.

Je vous informe que notre établissement public est favorable à cette rétrocession qui pourra intervenir dès lors que la totalité des équipements auront été réalisés et qu'au moins 70% des lots auront été vendus.

Les espaces compris dans la rétrocession seraient les suivants :

- Ilot 3 correspondant à l'espace naturel réservé à l'est de la zone
- Voies de desserte permettant un accès unique à chaque parcelle
- Réseaux d'évacuation des eaux pluviales
- Réseaux d'évacuation des eaux usées avec raccordement au réseau communal
- Réseaux d'eau, d'électricité, de télécommunication
- Equipements de réseaux (hors poste de livraison)
- Espaces verts
- Bassin de rétention de la zone d'activité et son accès pour maintenance et entretien
- Ainsi que tous les autres équipements propres, prévus ou imposés en application de l'article L332-15 du code de l'urbanisme

Je reste à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Le Président



Jean-François DESCHAMPS